



## Appel à projets

---

INTERVENTIONS  
ARTISTIQUES ET CULTURELLES

---

## Cahier des charges

VILLE DE RENNES- ZAC BAUD CHARDONNET

## Table des matières

1.	TERRITOIRES PUBLICS .....	3
2.	LE PROJET URBAIN BAUD-CHARDONNET .....	3
	Programmation : .....	4
	Calendrier : .....	4
3.	LES ENJEUX DES DEMARCHES ARTISTIQUES ET CULTURELLES .....	5
3.1.	<b>Les démarches passées</b> .....	5
▪	2016-2019 : L'Atelier d'urbanologie – Made et Sophie Cardin .....	5
▪	2019 : Un Baud Parcours – Morgane Chouin.....	6
▪	2020-2021 : Les Promenades Sonores – Ars Nomadis .....	7
▪	Autres démarches .....	7
3.2.	<b>Mission pluriannuelle 2022-2025 : interventions artistiques et culturelles</b> .....	7
▪	Description de la ZAC Baud-Chardonnet de 2022 à 2025 .....	8
▪	Objet et dispositions particulières de l'appel à projets.....	9
▪	Cadrage de la démarche.....	10
4.	RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	10
4.1.	<b>Cadre réglementaire</b> .....	10
4.2.	<b>Conditions de participation</b> .....	10
4.3.	<b>Modalités de règlement</b> .....	11
4.4.	<b>Droits de propriété et pérennité des interventions artistiques et culturelles</b> .....	11
4.5.	<b>Engagements du candidat lauréat</b> .....	11
5.	ORGANISATION DE LA CONSULTATION.....	12
5.1.	<b>Déroulement de la consultation</b> .....	12
5.2.	<b>Critères de sélection des candidats</b> .....	12
5.3.	<b>Chronologie de la consultation</b> .....	12
5.4.	<b>Demandes de renseignements et conditions de remise des candidatures/offres</b> .....	13

## 1. TERRITOIRES PUBLICS

**Au sein de l'ensemble Territoires Rennes, Territoires Publics** est une Société Publique Locale d'Aménagement créée en 2010 afin d'accompagner les collectivités de la métropole rennaise de l'amont à l'aval d'un projet urbain. Son statut lui permet de tisser une continuité entre les études préalables et les différentes étapes de réalisation du projet. Le tout dans un lien renforcé avec les collectivités actionnaires.

> [En savoir plus sur Territoires Rennes...](#)

> [Rapport annuel 2019](#)

La SPLA Territoires Publics est missionnée depuis 2004 par Ville de Rennes pour conduire la réalisation de la ZAC BAUD-CHARDONNET. En qualité d'aménageur, elle a la responsabilité des multiples aspects de ce projet, aussi bien en termes d'études, de maîtrise foncière, de travaux, de commercialisation mais aussi d'animation et d'accompagnement des transformations de ce quartier.

La mise en place et le suivi de démarches artistiques et culturelles en lien avec le projet d'aménagement rentre parmi ses missions, missions qu'elle exécute en lien étroit avec les services de la Ville et de la métropole.

## 2. LE PROJET URBAIN BAUD-CHARDONNET

D'une superficie de 35 ha, la ZAC BAUD-CHARDONNET, située à l'est du centre historique de Rennes, entre la Vilaine et les voies ferrées, est un projet urbain d'envergure qui participe de l'extension du centre-ville de Rennes, à l'étroit dans ses frontières actuelles.

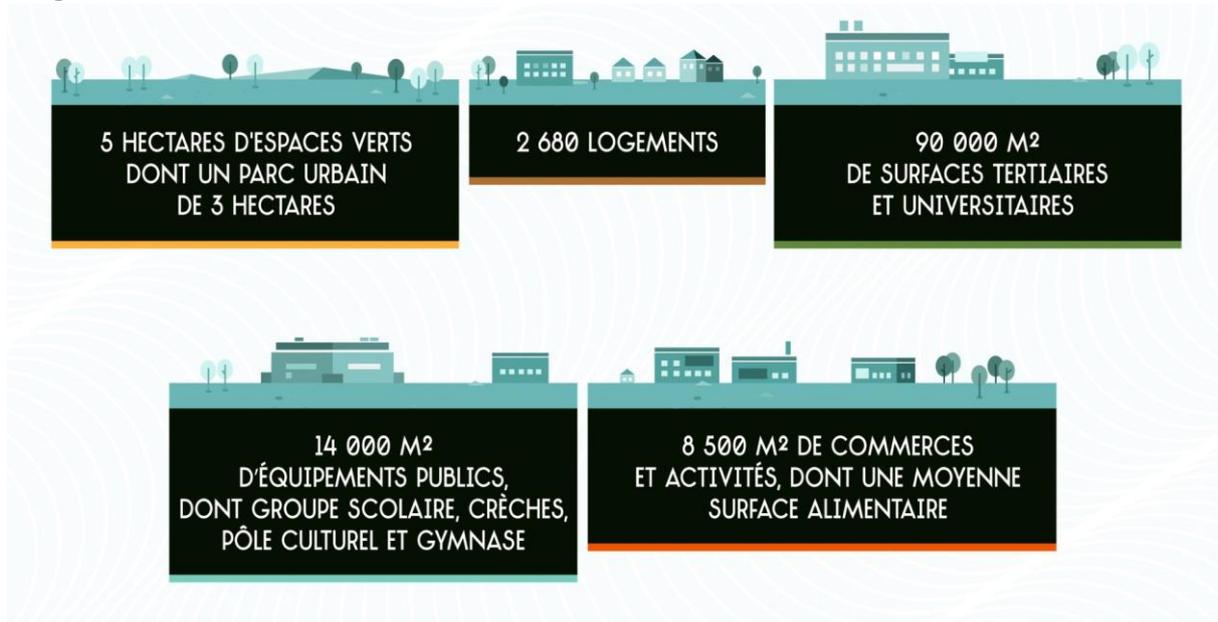
À la suite de la disparition progressive, entre les années 1980 et les années 2000, des activités qui y étaient implantées, la plaine de Baud constituait une importante réserve foncière à urbaniser. Avec la création en 2004 de la ZAC Baud-Chardonnet, le site devient un élément structurant du projet urbain de la Ville de Rennes, à seulement deux kilomètres à l'est du centre-ville.

Dans la continuité de la ville existante, un quartier entier se crée pour accueillir environ 5 200 nouveaux habitants et leur proposer de s'installer au bord du fleuve dans un cadre où l'eau et la nature rythment la vie quotidienne. Au sein de ce quartier, on retrouvera également 90 000m<sup>2</sup> de surfaces tertiaires et universitaires, 14 000m<sup>2</sup> d'équipements publics dont un groupe scolaire, des crèches, un pôle culturel et un gymnase et 8 500m<sup>2</sup> de commerces et activités, dont une moyenne surface alimentaire.

A l'horizon 2030, le quartier Baud-Chardonnet proposera un cadre de vie à la fois apaisé et animé, à proximité du centre-ville de Rennes. L'identité et l'ambiance du quartier, dont la programmation se dessine petit à petit, s'articulent autour du parc « Les Plages de Baud » de 3,5 hectares aménagé en bord de Vilaine.

Au-delà des limites actuelles de la ZAC, la moitié est de la plaine de Baud est également en cours de transformation. Le déplacement du dépôt bus, dont la réalisation est engagée, modifiera à terme la place des fonctions logistiques et ouvre de nouvelles possibilités de reconquête des berges du fleuve.

## Programmation :



## Calendrier :

2004 : Création de la Zac Baud-Chardonnet et lancement des études de programmation

2013 : Lancement des premières consultations promoteurs / architectes sur l'îlot F, jouxtant le parc, au bord de la Vilaine

2014 : Ouverture du pont Vaclav Havel à la circulation, en mai

Pose de la première pierre de la chaufferie mixte bois/gaz, en septembre

2015 : Lancement du chantier de construction des premiers programmes de logements et nouvelles consultations promoteurs / architectes ; livraison et raccordement de la chaufferie bois-gaz

2017 : Premières livraisons de logements

2019 : Livraison du parc

2021 : Arrivée des premiers commerces

2023 : Livraison du groupe scolaire

2024 : Livraison de la moyenne surface alimentaire

2027 / 2030 : Date prévisionnelle d'achèvement de la Zac



## Liste des projets réalisés :

- Parcours balisé
- Playground
- Les cabines de plages
- Le phare du bout du doigt
- Chaud-Bardonnnet
- L'exposition « Un Baud-Bonjour ! »



### ▪ 2019 : Un Baud Parcours – Morgane Chouin

L'artiste Morgane Chouin est intervenue durant plusieurs semaines au sein de la maison du projet, « La Cale », en proposant et animant des ateliers de linogravure ouverts à tous. L'objectif était double : amener les nouveaux habitants vers ce lieu d'information et d'échanges d'une part et les inviter à s'appropriier leur quartier à travers leurs dessins ou ceux des autres, d'autre part.

## Actions menées :

- 4 ateliers participatifs avec les habitants
- La création d'un Baud-Parcours
- Une exposition de linogravures de Baud-Chardonnet, à la Cale et « hors les murs ».



## ▪ 2020-2021 : Les Promenades Sonores – Ars Nomadis

Le collectif Ars Nomadis crée des fictions sonores urbaines qui prennent la forme de parcours sensibles dans la ville. Sur Baud-Chardonnet, deux balades sonores sont nées de rencontres et d'ateliers (60 habitants et acteurs de quartier mobilisés). Elles proposent deux lectures très différentes.

### Les promenades sonores :

- Les Bas Sons de Baud invite les marcheurs à une enquête sonore dans les sous-sols de Baud-Chardonnet. Equipée d'un géophone, une sonde utilisée par les géologues, l'équipe d'Ars Nomadis est partie à la découverte des profondeurs du quartier, révélant un passé historique réel ou fantasmé.
- Sous les Balcons la Plage est une invitation à la rêverie, avec pour point de départ le passé balnéaire des "Plages de Baud", un lieu de baignade autrefois très prisé des Rennais. Aux détours des chemins et venelles du quartier, plusieurs personnages nous font entendre leurs récits emprunts de poésie et d'imaginaire.



## ▪ Autres démarches

Les Plages de Baud, espace public prisé par de nombreux rennais, accueillent très régulièrement des animations et événements organisés par la Ville (Fête de la musique, Transat en Ville, Été à Rennes...).

C'est le cas également des terrains et bâtiments occupés par les collectifs et associations du quartier, pour certains installés de longue date (l'Elaboratoire, le Village d'Alphonse).

### **3.2. Mission pluriannuelle 2022-2025 : interventions artistiques et culturelles**

Territoires Publics et la Ville de Rennes, représentée par la Direction de l'Aménagement, la Direction de la Culture et la Direction de Quartier, souhaitent lancer un nouveau cycle d'interventions artistiques et culturelles sur la ZAC de Baud-Chardonnet en lien avec le développement du projet urbain.

Durant la période 2022-2025, les enjeux urbains évoluent. Si l'ambition est toujours d'accompagner l'arrivée des nouveaux habitants, il s'agit désormais de tisser également des liens avec les premiers résidents, installés pour le plus anciens depuis près de 5 ans. Après quelques années sans aucun service ou presque, le temps est venu de l'installation des commerces et des équipements publics mais aussi de l'arrivée d'une desserte bus au sein du quartier. De nouveaux espaces publics vont être aménagés et livrés. Moins grands et plus confidentiels que les plages de baud, ils concernent davantage les usagers du quartier. Et si les premiers immeubles ont pu marquer certains par leurs gabarits, leurs hauteurs, de nouveaux programmes immobiliers émergent, proposant une large variété de formes urbaines, du bel immeuble toujours, à la maison individuelle, et en offrant de nouveaux espaces partagés (roof top,

conciergerie, serres sur les toits, ...). Cette variété mérite d'être connue et mise en valeur.

- Description de la ZAC Baud-Chardonnet de 2022 à 2025

Fin 2021, Baud-Chardonnet accueillent environ 1800 habitants répartis dans 915 logements du studio au F5 :

- 450 logements en locatif social (dont 342 logements étudiants / jeunes)
- 207 logements bénéficiant de dispositifs d'aide à l'accession
- 258 logements en accession libre

Des acteurs associatifs et économiques en lien avec le domaine culturel sont également implantés dans le quartier.

Acteurs associatifs :

- Ars Nomadis
- La Garden Partie
- L'Elaboratoire (départ programmé entre 2022 et 2024)
- Le Village d'Alfonse
- Partager Baud Chardonnet

Acteurs économiques :

- Campus Créatif
- JPL Films et Pup'sMotion : société de production cinématographique
- Pailote Flash (avril à octobre) : restauration et animation « Plages de Baud ». Prolongation de concession au-delà de 2021 à confirmer



alimentaire, une dizaine de commerces de proximité et de destination, un groupe scolaire, une crèche associative, des activités et des bureaux sur la frange ferroviaire, un plateau sportif (mutualisé au groupe scolaire), une maison des projets (aménagement définitif) et de nouveaux espaces publics (le parc Marie Claude Vaillant Couturier, la Rambla et la place Assia Djébar)

- **Objet et dispositions particulières de l'appel à projets**

Le présent appel à projets a pour objet l'attribution d'une mission de définition, de coordination et d'animation d'interventions artistiques et culturelles sur la ZAC de Baud-Chardonnet.

Ces interventions devront se réaliser en lien avec les habitants et les usagers du quartier dans une démarche favorisant la mixité sociale, géographique et générationnelle.

On recherchera à associer, autant que possible, les associations et acteurs culturels déjà présents.

Publics visés :

- Habitants de Baud-Chardonnet
- Habitants des quartiers limitrophes du projet urbain de Baud-Chardonnet
- Prospects logements, futurs habitants
- Entreprises, commerçants, salariés, usagers du quartier
- Grand public rennais et métropolitain

Cibles relais :

- Partenaires institutionnels : collectivités, élus et techniciens
- Acteurs associatifs : historiques et nouvellement implantés
- Presse locale et spécialisée
- Promoteurs et bailleurs sociaux en charge de la commercialisation

Trois types d'interventions sont attendus du prestataire retenu :

- Élaborer et mettre en œuvre un ou plusieurs projets ou temps forts permettant de préfigurer, ou d'imaginer les modalités d'appropriation, les nouveaux usages des lieux. Si le parc « Les Plages de Baud » livré en 2019 rencontre un vif succès et ne nécessite pas a priori d'action ciblée, une attention particulière sera portée sur les autres espaces publics en cours de transformation ; la future rambla, le parc Marie-Claude Vaillant-Couturier, la place Assia Djébar, les abords du manoir de Baud, ... afin de susciter l'intérêt du public pour ces nouveaux espaces.

- Donner à modifier ou enrichir le regard du plus grand nombre sur les formes urbaines construites, sur la densité bâtie réelle ou ressentie, sur la question des hauteurs, des modes constructifs, sur le ou les modèles de ville dont s'inspire le quartier de Baud-Chardonnet.

- Concevoir un ou plusieurs projets permettant de poursuivre et d'enrichir le récit des transformations de ce territoire et des communautés d'hommes et de femmes qui l'habitent. Si les activités, notamment industrielles, qui ont précédé les mutations en cours ont été relativement renseignées, notamment au travers le travail réalisé par un groupe d'habitants aidé des archives municipales, peu de choses ont été écrites, enregistrées, restituées sur les prémices de la ZAC, ses premiers chantiers, ses pionniers, les liens noués entre anciens et nouveaux, ...

Ces trois projets devront être développés de façon concomitante, chaque année et jusqu'à l'échéance de

la mission confiée à l'équipe pluridisciplinaire retenue.

- Cadrage de la démarche

### Éléments fournis

Les partenaires publics transmettront au prestataire, via le commanditaire, des éléments de diagnostic du territoire (y compris relatifs aux autres acteurs présents dans le quartier) et des synthèses sur les politiques culturelles qu'ils ont initiées au cours des dernières années sur le quartier, ceci afin de faciliter le lancement du processus.

### Pilotage de la démarche

Le comité technique est composé de représentants des services de la Ville et de Territoires Publics. Il se réunit régulièrement pour suivre l'avancement des projets et s'assurer de la cohérence des contenus avec les objectifs de départ.

L'acteur artistique et culturel sera amené régulièrement à présenter ses propositions en comité technique.

Les élus en charge des politiques urbaines et culturelles, ainsi que les élus de quartier auront pour rôle de valider les grands objectifs de l'intervention artistique et culturelle. Ils l'ont fait en amont de cette consultation. Ils le feront à l'issue de la désignation de l'équipe retenue. Et il leur sera présenté une fois par an un bilan d'étape.

### Bilans intermédiaires et restitution finale

Le prestataire établira chaque année, à la date anniversaire du démarrage de la mission, un bilan d'étape. Ce document écrit (vingt à trente pages A4 environ) détaillera les actions entreprises, les résultats obtenus, notamment au regard des étapes de développement de la ZAC Baud-Chardonnet et des publics visés. Une restitution orale sera également demandée.

Un bilan final clôturera le marché. Il sera réalisé et présenté suivant les mêmes modalités que les précédents bilans. Une restitution sera également proposée au public afin de présenter une rétrospective des actions menées.

## **4. RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **4.1. Cadre réglementaire**

La présente consultation n'obéit à aucun autre règlement que celui que se fixe librement TERRITOIRES PUBLICS et qui se trouve exposé dans les paragraphes présents dans cette consultation.

TERRITOIRES PUBLICS se réserve le droit d'introduire tout complément ou modification qu'il jugera nécessaire et d'en informer au moment opportun les opérateurs ayant retiré un dossier.

TERRITOIRES PUBLICS se réserve par ailleurs le droit de ne pas donner suite à la consultation à tout moment, sans qu'il y ait lieu au versement d'indemnité de quelque nature que ce soit.

### **4.2. Conditions de participation**

Cet appel à projet est destiné à tous les acteurs culturels et artistiques, toutes esthétiques confondues, qui sauront proposer dans ce cadre des interventions en lien avec les habitants et les usagers du quartier dans une démarche favorisant la mixité sociale, géographique et générationnelle.

#### **4.3. Modalités de règlement**

Le budget global de cette mission pluriannuelle est estimé à 85 000 € TTC et au maximum 89 000 € détaillé comme suit :

Exemple pour une offre à 87 000 € TTC

2022 : maximum 29 000€

2023 : maximum 29 000€

2024 : maximum 29 000€

Ce budget comprend le coût de la définition du programme d'interventions, les honoraires toutes charges incluses de la conception et la production des dites interventions, la direction artistique (création graphiques et identité visuelle, fournitures et matériel, protections...), les temps et moyens de mobilisation du public et d'animation, la réalisation de rapports d'évaluation de la démarche, ainsi que la prise en charge de tous moyens nécessaires à la bonne réalisation des interventions artistiques et culturelles.

**Important : Les défraiements transport – hébergement – repas.... Des artistes mobilisés sont à la charge du prestataire et sont compris dans les montants forfaitaires détaillés ci-avant.**

Territoires Publics aura à charge la préparation des espaces mis à disposition (nettoyage, tonte, sécurisation...).

La communication (relais presse, web et réseaux sociaux, impressions, diffusion) incombera à Territoires Publics et aux services de la Ville de Rennes

#### **4.4. Droits de propriété et pérennité des interventions artistiques et culturelles**

Cette commande emporte la cession des droits de représentation et d'exploitation des œuvres produites dans le cadre des interventions artistiques et culturelles pour la Collectivité Ville de Rennes et pour Territoires Publics, pour un usage exclusivement non commercial.

Ce présent cahier des charges, prend acte de la nature éphémère des interventions artistiques et culturelles. En conséquence et en accord avec les prestataires, Territoires Publics et la Ville de Rennes ne peuvent s'engager au maintien des œuvres dans leur état initial et donc ne s'engagent pas à entretenir et réparer les œuvres.

Territoires Publics pourra à son initiative et sans accord préalable de la Ville ou des artistes procéder le jour venu à sa dépose. Il ne pourra être revendiqué aucune contestation ou indemnité par les prestataires et artistes à l'origine de l'œuvre.

#### **4.5. Engagements du candidat lauréat**

Le candidat lauréat s'engage à respecter l'intégralité des éléments énoncés en partie 3. ainsi que ceux

inscrits dans le présent règlement.

Le démarrage de la mission sera effectif à la signature de l'acte d'engagement avec TERRITOIRES PUBLICS.

Le candidat lauréat s'engage à mettre en œuvre son projet à partir de mars 2022

## **5. ORGANISATION DE LA CONSULTATION**

### **5.1. Déroulement de la consultation**

L'attribution des emplacements suivra une procédure de sélection dans les conditions suivantes :

- Publicité dans la presse locale (OUEST France – département 35), ainsi que sur le site internet de TERRITOIRES PUBLICS ([www.territoires-rennes.fr](http://www.territoires-rennes.fr)) et les réseaux sociaux Métropole et Ville,
- Mise à disposition du dossier de consultation sur la plateforme « achat public »,
- Remise des candidatures et des offres : le dossier de candidature/offre doit permettre à l'aménageur d'apprécier le projet, sa solidité financière et la motivation des candidats et de leur équipe.

Contenu du dossier de candidature :

- Note de présentation de l'équipe candidate : identification du demandeur, structure juridique actuelle ou envisagée, qualification et expérience du candidat, le chiffre d'affaires des trois dernières années et le nombre d'employés. Dans le cadre d'un groupement : répartition des rôles et des responsabilités au sein du groupement.
- Note d'intention :
  - Présentation des publics cibles et des enjeux de la démarche ;
  - Présentation du projet et des actions artistiques et culturelles spécifiques à l'opération Baud-Chardonnet ;
  - Présentation des modalités de médiation envisagées avec les publics : animations, évènements, mobilisation, stratégie de communication ;
  - Présentation de la méthodologie d'évaluation des interventions proposées ;
  - Présentation d'une proposition financière détaillant le temps passé.

### **5.2. Critères de sélection des candidats**

De manière générale, TERRITOIRES PUBLICS évaluera l'insertion des projets d'aménagement dans le site et le respect des ambitions de la ZAC BAUD-CHARDONNET définis dans la présente consultation.

Le choix du projet lauréat s'effectuera également sur la base des critères suivants, non classés par ordre d'importance :

- Fourniture de l'ensemble des pièces précisées au point 5.1 ci-dessus ;
- Composition et organisation du groupement candidat ;
- Pertinence et originalité des propositions développées ;
- Cohérence de la proposition financière
- Calendrier de réalisation des propositions d'intervention ;

### **5.3. Chronologie de la consultation**

- Mise à disposition du dossier de consultation : mercredi 25 novembre 2021 ;

- Date limite de remise des candidatures/offres : mercredi 12 janvier 2022 - 12h ;
- Analyse des candidatures/offres et négociation : mi janvier 2022 ;
- Choix du ou des lauréat(s) : 4 février 2022 ;
- Démarrage des interventions : mars 2022

#### **5.4. Demandes de renseignements et conditions de remise des candidatures/offres**

Les dossiers de consultation seront à retirer sur la plateforme « achat public » et les demandes de renseignements seront adressées via cette plateforme.

Ces demandes devront parvenir au plus tard le lundi 3 janvier - 12h.

Les réponses seront communiquées à l'ensemble des candidats ayant retiré un dossier de consultation sur la plateforme.

La date limite de réception des dossiers de candidatures/offres à TERRITOIRES PUBLICS est fixée au mercredi 12 janvier 2022 - 12h, soit dans un délai de 5 semaines à compter de la publication de l'appel à projet.

Les candidatures et offres seront remises par voie électronique via le profil acheteur <https://territoires.achatpublic.com>

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue sera examinée.